

## ***L'installation d'un logiciel de contrôle parental ne suffit pas !***

Vous avez activé le contrôle parental proposé gratuitement par votre fournisseur d'accès, ou acheté un logiciel, pour protéger votre enfant des contenus choquant présents sur Internet. Mais est-ce suffisant ? Réponse, et conseils de Laurent Baup, du Forum des droits sur l'Internet.

### **Les logiciels de contrôle parental sont-ils efficaces ?**

Aujourd'hui, les parents n'ont aucune raison de se priver d'un logiciel de contrôle parental. Ces outils ont fait des progrès côté **simplicité et efficacité**. Certains permettent aussi de **bloquer les chats**, les forums, les **téléchargements de vidéo et de musiques** (souvent illégaux) et de limiter les **horaires de connexion** à Internet.

Ce sont donc des alliés familiaux pour **gérer le Net au quotidien**. Mais ce n'est pas une raison pour totalement se reposer sur eux. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'**aucun n'est vraiment imparable**.

### **Quelles autres précautions faut-il prendre ?**

Nous conseillons, en plus de l'utilisation de ces logiciels de contrôle parental, d'adopter quelques **règles de base** : ne pas mettre l'ordinateur dans la **chambre des enfants**, mais plutôt dans un espace commun accessible au regard d'un adulte ; faire preuve de pédagogie dans la découverte de la Toile et **dialoguer** autour des risques potentiels.

Enfin, il faut savoir qu'un logiciel de contrôle parental va fonctionner sur la session de l'**enfant**, mais pas nécessairement sur celle de l'**adulte**. Si un parent, ou un grand frère, oublie de fermer la sienne, ou ne met pas de **code d'accès**, le plus jeune pourrait être tenté de l'utiliser pour aller fureter en toute liberté sur le Net. Le filtrage mis en place serait alors réduit à néant.

**Source : Laurent Baup, propos recueillis par Anne-Marie Le Gall- Le 11 juin 2009**